

Compte-rendu du Conseil Municipal : séance du 25 mai 2020

Préambule : en raison de la crise sanitaire, la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 a notamment prévu que les conseillers municipaux et communautaires, élus dès le 15 mars 2020, entreraient en fonction à une date ultérieure.

Le décret du 14 mai 2020 fixe l'entrée en fonction des nouveaux élus municipaux le lundi 18 mai.

La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt cinq jours et au plus tard dix jours après l'entrée en fonction.

Le maire sortant continue l'exercice de ses fonctions jusqu'à l'installation de la nouvelle assemblée.

* * *

Le Conseil Municipal, convoqué en séance publique, s'est réuni le 25 mai 2020, sous la présidence du Maire sortant, Françoise FONTANA.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et dans le respect des dispositions de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, la séance s'est déroulée exceptionnellement à la Maison Pour Tous.

Le nombre de personnes autorisées à y assister a été limité à trente (public et élus compris).

Afin de respecter les préconisations du Conseil Scientifique concernant la brièveté de cette première réunion, l'ordre du jour a été limité à la seule installation du conseil municipal. Conformément aux dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret, ce qui implique une réunion physique du conseil municipal.

Françoise FONTANA procède à l'appel des conseillers afin de vérifier le quorum.

Il est rappelé que pendant la durée de l'état d'urgence et pour toute élection du maire ou des adjoints, le conseil ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.

Le quorum est donc apprécié en fonction des membres physiquement présents et non représentés. Un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

Etaient présents : Fabrice AUBERT, Alexandre BOUVILLE, Mathias CLOCHEAU, Denis CLOR, Eric DEGROISSE, Dorisse DELEPINE, Franck FLEURY, Françoise FONTANA, Annick MICHOU, Isabelle PATUREL, Odile SOUVIGNET, Gilberte TORRE, Olivier ULRICH, Stéphane VINCENT.

Françoise FONTANA, en tant que doyenne d'âge, poursuit la présidence de l'assemblée et désigne un secrétaire de séance (Dorisse DELEPINE) et deux assesseurs (Mathias CLOCHEAU, Alexandre BOUVILLE).

Caroline DECOOL est arrivée à 19:06.

1. Election du Maire de la Commune d'Herbeys

Françoise FONTANA rappelle les conditions d'accession au rôle de conseiller municipal.

Elle rappelle les règles d'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Françoise FONTANA se porte candidate à l'élection de Maire.

Il est procédé au vote : Françoise FONTANA est élue Maire de la Commune d'Herbeys, à l'unanimité (15 voix POUR).

En tant que nouveau Maire, Françoise FONTANA garde la présidence du Conseil Municipal.

2. Fixation du nombre d'adjoints au Maire au sein du Conseil Municipal d'Herbeys

En application du CGCT et de l'effectif légal du Conseil, la commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de quatre adjoints. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de trois adjoints. Madame le Maire propose de maintenir cette proportion. Elle rappelle le rôle des adjoints et la nécessité d'une implication importante de leur part.

Question d'un conseiller : est-il possible de rajouter un adjoint en cours de mandat si les besoins se font sentir ? Il semble que cela soit possible par une nouvelle délibération. Attention à l'impact budgétaire, car ce changement modifierait l'enveloppe des indemnités.

Le Conseil à l'unanimité fixe le nombre d'adjoints à trois comme proposé.

3. Election des adjoints au Maire au sein du Conseil Municipal d'Herbeys

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La liste des adjoints soutenue par Françoise FONTANA se compose de :

- 1- Olivier ULRICH,
- 2- Isabelle PATUREL,
- 3- Stéphane VINCENT.

Il est demandé à l'assemblée si d'autres listes souhaitent se présenter.

Le dépouillement du vote élit cette liste avec 15 voix POUR.

4. Charte de l'élu local

Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local.

L'élection du maire et des adjoints fait l'objet d'un procès-verbal et d'un feuillet de proclamation signés par le maire, le conseiller le plus âgé, le secrétaire et les assesseurs éventuels, ainsi que d'un tableau du conseil.

5. Prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 8 juin à 19h00.

Dans cette perspective, Madame le Maire invite les membres du Conseil à se rendre disponibles pour une réunion de travail hebdomadaire.

Ces groupes de travail sont des temps d'échanges sur des sujets définis par l'équipe municipale avec ordre du jour et compte-rendu.

Ces réunions permettent aussi de préparer les conseils municipaux.

La prochaine réunion est fixée au mardi 2 juin à 19h00 à la MPT.

L'ordre du jour portera notamment sur les thèmes suivants:

- attributions de chaque conseiller, représentations aux organismes communaux, métropolitains, responsabilités sur les commissions extra-municipales,
- méthode de travail de l'équipe municipale, rythme des réunions, sujets prioritaires.

La liste des délégations et des organismes doit être envoyée aux élus avant le 3 juin.

6. Françoise FONTANA prononce son discours de nouveau Maire.

Clôture du Conseil à 19h55.